

---

# Présentation de la FCEI

Antoine Gosselin, économiste

---

R-4194-2022 – Phase 3

---

# Plan de la présentation

## 1. RCAM (limites du test #3)

- Définition non uniforme entre les comparables
- Écart entre les comparables
- Comparable endogène

## 2. Coût des assurances

## 3. Formule d'indexation des dépenses d'exploitation

- Point de départ
- Ajustements
  - Assurances
- Exclusions
  - Bénéfices

## 4. Stratégie tarifaire

# 1. RCAM (limites du test #3)

- Définition non uniforme des catégories de service entre les comparables :
  - Certains items peuvent être dans différentes catégories de services selon les comparables.
  - Réponse de Enbridge : Montants agrégés sont dans la fourchette
    - “While the overall costs are on the upper end of the MNP’s benchmarking range, we would like to point out that they are still within the range on aggregate level.” - B-0316, p. 16, réponse 2.4
  - La FCEI soumet que MNP surestime les coûts agrégés
    - Faire la somme des maximums biaise indument les coûts agrégés.
    - Le maximum agrégé devrait correspondre au coût total le plus élevé de chacun des comparables.

# 1. RCAM (limites du test #3)

## ➤ Limites du test 3 (suite)

\$/FTE	Hydro One Total	Toronto Hydro	EGI	Fortis BC	Ottawa Hydro	Maximum
TIS	15,932	29,623	39,435	14,189	16,574	39,435
Finance	4,866	9,909	11,229	7,707	5,434	11,229
REWS	7,913	13,887	9,084	6,457	12,595	13,887
HR	2,775	8,302	7,902	5,783	6,417	8,302
SCM	3,626	8,301	3,743	2,500	3,652	8,301
Legal	1,169	10,821	4,703	770		10,821
<b>Total sans assurance</b>	<b>36,281</b>	<b>80,843</b>	<b>76,096</b>	<b>37,406</b>	<b>44,672</b>	<b>91,975</b>
Assurance	2,198	2,198	2,198	2,198	2,198	2,198
<b>Total avec assurance</b>	<b>38,479</b>	<b>83,041</b>	<b>78,294</b>	<b>39,604</b>	<b>46,870</b>	<b>94,173</b>
<b>Total avec assurance (\$ pour 100 FTE)</b>	<b>3,847,900</b>	<b>8,304,100</b>	<b>7,829,400</b>	<b>3,960,400</b>	<b>4,687,000</b>	<b>9,417,300</b>

Source: B-0300, réponse 3.9.3

- Le montant agrégé maximum est de 8,3 M\$ et non 9,4 M\$.
- La somme des maximums est 1,1 M\$ plus élevée que le maximum des sommes.
- Les coûts équivalents de Gazifère (9,3 M\$) sont supérieurs au maximum de la fourchette (8,3 M\$).
  - *B-0282, tableau 12*

# 1. RCAM (limites du test #3)

- Écarts de coûts importants entre les comparables pour une même catégorie de services
  - Réponse de MNP :
    - n Peut être dû à des volumes de services différents pour des natures de services similaires.
  
- La FCEI maintient sa recommandation
  - **La FCEI recommande par conséquent à la Régie de demander une analyse comparative plus approfondie pour les catégories de services où le coût unitaire de Gazifère est significativement plus élevé que le coût moyen des comparables, soit pour les catégories de services « Technology and Information Services », « Finance » et « Real Estate Work Services ».**

# 1. RCAM (limites du test #3)

## ■ Comparable **endogène**

- ❑ EGI est affectée par le RCAM au même titre que Gazifère.
- ❑ L'exercice de MNP consiste à évaluer si le RCAM produit des résultats raisonnables pour Gazifère.
  - n Utiliser les résultats du RCAM pour EGI pour valider les résultats du RCAM pour Gazifère va à l'encontre des principes de base de l'étalonnage.
- ❑ La FCEI recommande d'exclure EGI du groupe des comparables.
- ❑ Ajustement pour le test #3 serait alors de 1 956 750 \$ plutôt que 843 538 \$.

\$/FTE	Gazifère	Hydro One Total	Toronto Hydro	Fortis BC	Ottawa Hydro	Maximum	Correction (pour 100 FTE)
TIS	40191.92	15,932	29,623	14,189	16,574	29,623	1,056,892
Finance	16567.15	4,866	9,909	7,707	5,434	9,909	665,815
REWS	16227.43	7,913	13,887	6,457	12,595	13,887	234,043
HR	7120.98	2,775	8,302	5,783	6,417	8,302	
SCM	3955.03	3,626	8,301	2,500	3,652	8,301	
Legal	2280.52	1,169	10,821	770		10,821	
<b>Total sans assurance</b>	<b>86,343</b>	<b>36,281</b>	<b>80,843</b>	<b>37,406</b>	<b>44,672</b>	<b>80,843</b>	<b>1,956,750</b>

Source: B-0300, réponse 3.9.3 et B-0282, tableau 12

\* Correction = 100 x (Gazifère – Maximum)

## 2. Coût des assurances

- Face à l'évolution du marché de l'assurance, Enbridge a conduit un exercice rigoureux de réévaluation de ses besoins.
  - Étude Monte Carlo tenant compte des probabilités de réclamation, du niveau des réclamations, du niveau des franchises et des primes en fonction des franchises de manière à choisir le niveau d'assurance qui optimise les coûts et risques (« Low probability- high severity »).
  
- Chez Gazifère :
  - On a maintenu le niveau de protection malgré l'évolution du marché.
  - Niveau de franchise serait similaire à d'autres organisations semblables.
  - Une seule offre a été reçue.
  
- La FCEI estime que la couverture d'assurance de Gazifère n'est pas optimisée
  - Il est tout à fait possible que le niveau optimal de franchise soit largement supérieur à 250 000\$, voire même une auto-assurance complète.
  
- **La FCEI recommande qu'une étude semblable à celle réalisée pour Enbridge soit réalisée pour Gazifère afin d'établir un niveau optimal de protection sur la base de la réalité et de l'historique propre à Gazifère.**
  
- Le lien entre le niveau de provision et le niveau de franchise pourrait être revu.

---

# 3. Formule d'indexation des dépenses d'exploitation (point de départ)

- La FCEI recommande que le point de départ 2024 fasse l'objet d'un examen plus approfondi à la lumière des résultats réels de l'année 2023 dans le cadre du dossier tarifaire 2025 ou préalablement à ce dossier.
  - Subsidiairement, les résultats réels de 2023 pourraient constituer le point de départ de la formule sous réserve d'ajustements pour dépenses exceptionnelles.

---

## 3. Formule d'indexation des dépenses d'exploitation (ajustements)

- La FCEI propose un ajustement au point de départ pour le coût des assurances.
  - Lié à la recommandation de la FCEI de réévaluer le coût de l'assurance.

---

# 3. Formule d'indexation des dépenses d'exploitation (exclusions)

- **La FCEI propose d'ajouter les bénéfices à titre d'exclusion.**
  - Dépense volatile affectée par des facteurs exogènes.
  - “Subsidiairement, il sera important de s’assurer que le niveau des bénéfices pour l’année de départ de la formule soit cohérent avec une valeur de long terme crédible et qu’un ajustement approprié soit appliqué au besoin.

# 3. Formule d'indexation des dépenses d'exploitation (exclusions)

➤ Gazifère soutient qu'il n'y aura pas de fluctuation parce que la dépense, jugée raisonnable, sera soumise à l'inflation – B-0333, p. 11.

- **Or, la proposition de Gazifère ne tient pas compte du risque que le niveau des bénéfiques intégré au revenu requis 2024 soit non représentatif du niveau de long terme.**

<i>HR_CA Central Functions Allocation</i> + <i>HR_CA Benefit Allocation</i>	2018	2019	2020	2021	2022
Human Resources and REWS	367,265	532,204	821,088	1,048,538	<b>837,272</b>
Benefits	505,174	367,093	641,686	669,490	<b>1,463,804</b>
	<b>872,439</b>	<b>899,297</b>	<b>1,462,774</b>	<b>1,718,028</b>	

➤ B-0301, réponse 3.3

➤ **La FCEI maintient que sa recommandation minimise le risque d'incohérences entre les coûts et les tarifs.**

## 4. Stratégie tarifaire

- Gazifère soulève une problématique d'équité tarifaire en lien avec la récupération d'une part importante des revenus par la composante variable des tarifs.
- La FCEI constate que l'entente biénergie récemment conclue ne répond pas à cette problématique.
- La FCEI partage la préoccupation de Gazifère par rapport à l'équité tarifaire.
- **La FCEI soumet que la prudence dicte d'opter pour des hausses tarifaires s'appliquant uniformément à toutes les composantes des tarifs dès 2024.**
  - Des hausses importantes s'appliqueront en 2024 (6,4%), ce qui contribuera à accentuer l'enjeu de manière significative si elles ne sont appliquées que sur la composante variable.
  - L'application de cette proposition n'implique pas de refacturer les clients, les écarts de revenus pouvant être captés par le mécanisme de découplage des revenus ou autres comptes d'écart.